



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2024**

DELIBERATION N°5 - (DCM-20240313-5)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 mars 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M José DOS SANTOS, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, M Jean-Pierre ALPHA, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Frédéric BILLARD, Mme Sandrine DARRIGUES, Mme Catherine DUFOUR, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Jennifer WEBER, M Christophe MARTIN, M Dominique LAVIGNE, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M Jérôme RANCE

Membres représentés par pouvoir :

M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia EVENE-MATEO
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M Gilles LASSABE
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M José DOS SANTOS

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : M Gilles LASSABE

Objet :
**Convention
d'objectifs et de
moyens avec
l'association S
comme Chat
pour la capture
des chats sur la
commune de
Boucau en vue
de leur
stérilisation**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire et provoque d'importantes nuisances. A ce titre, il rappelle qu'en 2023, le conseil municipal a octroyé, par délibération du 13 avril 2023, une subvention de 1 000€ à l'association S comme Chat en compensation des actions de stérilisation, d'identification, et de protection des chats menées sur la commune de Boucau. Puis, par délibération du 14 décembre 2023, €, le nombre d'interventions s'étant avéré plus élevé (32 félins en 2023, pour 23 en 2022), le conseil municipal a été amené à verser une subvention complémentaire de 500€.

Considérant que cet objectif doit être poursuivi par la mise en place d'une gestion durable des populations de chats errants, Monsieur le Maire propose qu'à compter de 2024, une convention soit établie avec cette association, en lieu et place du versement d'une subvention.

Il précise que le coût d'intervention, correspondant aux frais de stérilisations, d'identification et de marquage à l'oreille, est le suivant :

- 75 euros pour une castration + identification (marquage dans l'oreille)
- 105 euros pour un ovariectomie + identification (marquage dans l'oreille)
- 115 euros pour une ovario-hystérectomie + identification (marquage dans l'oreille).

Il préconise que le nombre maximum soit limité à 30 chats par an, permettant ainsi une meilleure maîtrise budgétaire.

Dans ce cadre et afin de prendre en charge directement les coûts réels d'intervention, il propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « S comme Chat » telle que présentée en annexe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association « S comme Chat »
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention avec la Présidente de l'association « S comme Chat »
- Dit que les crédits correspondants pour 2024 sont inscrits au budget de l'exercice.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le
Le Maire,**

